

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 24 FEVRIER 2022
CONVOCATION DU 17 FEVRIER 2022

Le 24 février 2022, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappel-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, Mme DELATRE, M HENRIQUET, Mme DELOUR

ABSENTS :

M ROCHE à M CHOCRAUX
M OLIVE à Mme THELLIER-CUVELIER
Mme SINIARSKI à Mme GELEZ
Mme DA SILVA MARTINS à Mme PERAL

Secrétaire de séance : Elodie DELATRE

DÉLIBÉRATION N°01/2022

Révision des tarifs et modalités de location des salles des Fêtes et Polyvalente.

Monsieur le Maire informe que le bureau composé des adjoints et conseillers délégués propose de mettre à jour la tarification actuelle pour la location des équipements municipaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé l'application des tarifs ci-après à compter du 1er mars 2022. Cette délibération ne pourra pas être appliquée aux réservations faites avant cette date :

	SALLE DES FÊTES		SALLE POLYVALENTE	
CAUTION	500€			
TARIFS POUR LE WEEK-END CAPPELLOIS	480€ du 1 juin au 30 septembre	520€ du 1 octobre au 31 mai	250€ du 1 juin au 30 septembre	280€ du 1 octobre au 31 mai
TARIFS POUR LE WEEK-END EXTÉRIEURS	690€ du 1 juin au 30 septembre	730€ du 1 octobre au 31 mai	460€ du 1 juin au 30 septembre	490€ du 1 octobre au 31 mai
TARIFS POUR UNE JOURNÉE HORS JOURS FÉRIÉS	400€ Cappellois. 450€ Extérieurs.		300€ Cappellois 350€ Extérieurs	
LOCATION DE VAISSELLE	80€		40€	
TARIFS À L'HEURE EN SEMAINE	35€			
REMBOURSEMENT DE CASSE DE VAISSELLE	Selon la valeur de remplacement de l'article cassé ou manquant			
FORFAIT WEEK-END POUR LES ASSOCIATIONS	50€		30€	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs et modalités de location des salles des Fêtes et Polyvalente (19 voix pour).

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 04/03/2022
DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 04/03/2022

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le 04/03/2022
ID : 059-215901299-20220224-24022022_D01BP-DE